

Comité syndical du 12 décembre 2024

[DL 2024_12/06](#)

AUTORISATION DE PROCÉDER AU RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

(Recrutement ponctuel – Art. L332-23 1° du Code général de la fonction publique)

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **5 décembre 2024**, s'est réuni, salle de la Maison de l'Economie Circulaire à DAMAZAN, le **jeudi 12 décembre 2024 à 9h30**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Daniel BORDENEUVE, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes BONNEAU, FOUNAUD-VEYSSET et PRELLON, MM. BARJOU, BIASOTTO, BORDERIE, BORDENEUVE, BOUSQUIER, BRUYERE, CAMINADE, COLLADO, DE COLOMBEL, DERC, DUFOURG, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, LAVILLE, LERDU, LORENZELLI, PIN, ROSIER, ROSO, VERDELET (25)

Représentés : Mme ARMELLINI par M. BOUSQUIER, Mme GONZATO-ROQUES par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. PICCOLI par M. ROSIER, M. PONTTHOREAU par M. COLLADO, M. SOUBIRON par M. DE COLOMBEL, M. SEGALA par M. CAMINADE, Mme TONIN par M. BIASOTTO (7)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Alain LORENZELLI

Nombre de délégués présents : 25

Représentés : 7

TOTAL : 32

Etaient également présentes : Mmes Stéphanie GONZALO, Muriel FIGUEIRA et Marie-Claude ARQUEY

[DL 2024_12/06](#)

AUTORISATION DE PROCÉDER AU RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L332-23 1°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel suite au renouvellement de la mise en disponibilité pour convenances personnelles de l'agent occupant ce poste,

Cet agent assurera les fonctions de gestionnaire technique du site de Damazan,

Cet emploi est équivalent à la catégorie C, pour une durée hebdomadaire de service à temps complet,

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **DÉCIDE** le recrutement direct d'un agent contractuel de droit public occasionnel pour une période de maximum 12 mois, renouvellement compris, sur une période de 18 mois consécutifs, allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2026 ;
- Article 2 : **PRÉCISE** que cet emploi au poste de gestionnaire technique du site de Damazan est équivalent à la catégorie C ;
- Article 3 : **PRÉCISE** que la rémunération de l'agent occupant cet emploi pour une durée hebdomadaire de service à temps complet sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial ;
- Article 4 : **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Président à effectuer tous les actes nécessaires à la nomination ou au recrutement et à signer tous les documents s'y rapportant;
- Article 5 : **PRÉCISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Ludovic BIASOTTO

Publication sur le site internet le 12/12/2024